



COMMISSION DES COUPES DU VAR

Procès-Verbal N° 4

Réunion du : **Lundi 30 Octobre 2023**

Président : **M. Jean Paul RUIZ**

Présent : **M. André VITIELLO**

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

REPORTS DE RENCONTRES – MATCH DE LIGUE DES 11 ET 12.11.23

Suite au courrier du SC TOULON informant que leurs équipes U15, U16, U17 jouent en championnat Ligue les 11 et 12 novembre 2023 (dates de la Coupe du Var Jeunes), nous rappelons que pour toutes les équipes Jeunes concernées par le Championnat Ligue, la Commission dit **match à jouer en semaine avec accord écrit des deux clubs ou impérativement le 07/01/2024 – Date butoir.**

Pour information, les 1/4 de Finale devront se jouer le 28.01.2024.

Les clubs concernés par cette information sont priés de nous le signaler par mail à secretariat@var.fff.fr et de nous communiquer le cas échéant une nouvelle date de programmation en respectant la date butoir ci-dessus.

Rencontres concernées à ce jour :

COUPE DU VAR U15

HYERES FC / SC TOULON

COUPE DU VAR U16

GARDIA CLUB / SC TOULON

COUPE DU VAR U17

CARQUEIRANNE LA CRAU / SC TOULON

*Prochaine réunion
sur convocation*

Le Président : Jean Paul RUIZ